



CHARTRE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



Les espaces publics ruraux du Parc sont porteurs d'une identité et constituent un héritage commun. En lien avec la richesse des formes villageoises du territoire, ils présentent une grande diversité d'organisations et d'aménagements. Aujourd'hui, l'enjeu est de préserver cet héritage tout en répondant aux besoins et aux usages actuels.

Les espaces publics représentent l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement à l'usage de tous.

La charte a pour objectif de :

- Prendre en compte et affirmer l'identité des villages du Parc,
- Répondre aux besoins et aux usages d'aujourd'hui,
- Susciter un développement rural durable et harmonieux du territoire.

Cette charte pose les principes qualitatifs d'aménagement que les élus du Parc souhaitent mettre en œuvre sur leur territoire.

En adéquation avec les ambitions du Parc naturel régional, elle permet aux collectivités engagées dans une démarche d'aménagement de prendre en compte toutes les dimensions d'un projet et de s'assurer qu'il constitue une réponse adaptée aux besoins du village. La charte concerne autant les projets de requalification que les projets de création d'espaces publics.

La charte se compose :



d'un livret, véritable aide-mémoire, synthétisant l'ensemble des principes d'aménagement à prendre en considération dans le cadre du projet. Il sert de guide permettant d'évaluer la prise en compte des objectifs qualitatifs tout au long du projet.



de fiches illustrées, jointes au dépliant ou téléchargeables sur le site internet du Parc, détaillant de manière thématique les objectifs, les principes et les éléments à intégrer dans le cadre d'un projet.



de références accessibles sur le site Internet du Parc présentant en image des projets permettant d'illustrer les principes de la charte et d'enrichir la réflexion des élus.
www.parc-causses-du-quercy.fr

Les mutations économiques, sociales et culturelles des soixante dernières années ont entraîné une modification profonde des modes de vie au sein de nos territoires. Non conçus pour accueillir les usages d'aujourd'hui, les espaces publics des formes villageoises anciennes se voient parfois dénaturés par des aménagements purement fonctionnels négligeant trop souvent leur valeur esthétique, historique et sociale.

La requalification, la valorisation mais aussi la création d'espaces publics apparaissent comme des enjeux forts pour la revitalisation des bourgs, des villages et des hameaux. Ces projets se fondent sur la nécessité de répondre aux nouvelles attentes des habitants, d'améliorer la qualité de leur cadre de vie et d'embellir les villages.

PRENDRE EN COMPTE ET AFFIRMER L'IDENTITE DES VILLAGES DU PARC

Observer, comprendre et s'inspirer des espaces publics hérités

Les espaces publics du Parc, porteurs de spécificités propres au milieu rural, sont d'une grande diversité. Véritables structures du tissu social et urbain des villages et éléments de patrimoine au même titre que les bâtiments, ils sont à considérer avec attention. Entreprendre une démarche de valorisation, de requalification ou de création d'espaces publics implique de comprendre leur rôle social et fonctionnel au sein du village, de les appréhender au regard des besoins et des usages d'aujourd'hui, d'identifier leurs caractéristiques et leurs spécificités et de prendre en compte leurs dimensions patrimoniales.

Principes à intégrer dans le cadre de la réflexion préalable au projet d'aménagement :

- étudier l'organisation physique et sociale du village ;
- affirmer la grande diversité des espaces publics ;
- apprécier les caractéristiques propres au milieu rural ;
- considérer les espaces publics en tant que patrimoine à part entière.

Inscrire le projet d'aménagement dans son contexte

L'espace public s'inscrit dans un contexte spécifique intégrant de multiples dimensions : géographiques, historiques, économiques, sociales... Caractériser le contexte et intégrer ses spécificités au projet permet de proposer des aménagements cohérents et respectueux des différentes identités rencontrées sur le territoire du Parc.

Principes à intégrer dans le cadre de la réflexion préalable au projet d'aménagement :

- réfléchir à la bonne échelle et à la complémentarité des interventions ;
- intégrer les multiples dimensions du projet ;
- préserver, restituer ou faire évoluer l'espace public.

RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX USAGES D'AUJOURD'HUI

Se déplacer à pied, en vélo, en voiture

Traverse, rue, venelle, sentier, chemin, sont des espaces dédiés à la circulation.

Retrouver une place pour les piétons et réduire l'impact de la circulation automobile au sein de ces espaces font partie des enjeux majeurs pour la qualité de vie au sein des villages du Parc.

Objectifs, principes et éléments à intégrer dans le cadre du projet d'aménagement :

- affirmer la hiérarchie des voies de circulation ;
- redéfinir la place de la voiture au sein des villages ;
- conforter la place du piéton ;
- concilier les différents modes de déplacement ;
- éviter le recours à des aménagements « routiers » ;
- réduire la vitesse des véhicules motorisés.

Stationner son véhicule

Dans un tissu urbain traditionnel qui s'avère souvent inadapté à l'accueil de voitures (ruelles étroites, bâtiments dépourvus de garages, etc.), la bonne gestion des surfaces dédiées au parking est essentielle au bon fonctionnement et au réinvestissement de nombreux villages du Parc. Souvent complexe, cette problématique ne doit pas être sous estimée et nécessite la mise en oeuvre d'une stratégie d'ensemble.

Objectifs, principes et éléments à intégrer dans le cadre du projet d'aménagement :

- adapter les stationnements à des besoins variés ;
- réduire les stationnements en cœur de bourg ;
- assurer la continuité des déplacements ;
- réduire l'impact des espaces de stationnement et améliorer leur qualité de traitement ;
- libérer les pieds de façades de la présence des voitures ;
- adapter les matériaux au type d'occupation des espaces de stationnement ;
- privilégier la polyvalence de l'aménagement ;
- accompagner les modes de déplacements collectifs et mutualisés.

Habiter le village et investir l'espace public

Habiter un village, c'est y résider mais c'est aussi s'y promener, s'y divertir, s'y reposer, y commercer, etc. Les espaces publics sont des lieux que l'on habite ! Les petits bâtiments et le mobilier font partie intégrante du projet d'aménagement des espaces publics. Ils participent à la structuration de l'espace, y introduisent des usages et contribuent à son ambiance. Leur implantation et leurs caractéristiques participent largement à la qualité d'usage et de confort des espaces ainsi qu'à leur identité. Ils méritent en cela d'être intégrés à leur conception dès le début de la réflexion.

Objectifs, principes et éléments à intégrer dans le cadre du projet d'aménagement :

- concevoir des espaces publics au service de la revitalisation du bourg ;
- permettre l'appropriation de l'espace public et le développement d'activités ;
- organiser la limite entre espaces publics et espaces privés ;
- choisir le bon emplacement pour les petits équipements et le mobilier ;
- regrouper les équipements au sein d'une même structure ;
- soigner l'architecture des petits équipements et des structures légères ;
- proposer une gamme de mobilier adaptée aux usages ;
- encourager l'usage des modes de déplacement collectifs et des mobilités douces ;
- préserver la qualité du ciel nocturne ;
- laisser place aux évolutions futures.

SUSCITER UN DEVELOPPEMENT RURAL ET HARMONIEUX DU TERRITOIRE

Composer avec le paysage

Les espaces publics du Parc sont caractérisés par l'étroite relation qu'ils entretiennent avec le paysage : liens physiques et visuels, continuités paysagères, rapports intimes avec le relief. La prise en compte des spécificités paysagères d'un site et de son environnement proche et lointain est essentielle à l'émergence d'un projet de qualité ancré dans son territoire.

Objectifs, principes et éléments à intégrer dans le cadre du projet d'aménagement :

- s'appuyer sur la structure paysagère existante ;
- s'insérer dans le paysage local ;
- composer avec le dénivelé.

Affirmer une ambiance villageoise

Les espaces publics du Parc sont remarquables par la forte présence du végétal et la simplicité de leurs aménagements. Leur sobriété donne à voir la richesse patrimoniale des villages et participe à leur mise en valeur.

Objectifs, principes et éléments à intégrer dans le cadre du projet d'aménagement :

- respecter la simplicité et la rusticité des espaces publics villageois ;
- limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols ;
- faire une large place au végétal ;
- intégrer finement les dispositifs techniques au projet d'aménagement ;
- identifier et valoriser les pratiques et les savoir-faire locaux ;
- mettre en valeur le patrimoine bâti ;
- préserver le petit patrimoine en s'appuyant sur les savoir-faire traditionnels.

Concevoir un aménagement durable

Un aménagement concilie les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles du projet.

Objectifs, principes et éléments à intégrer dans le cadre du projet d'aménagement :

- concilier économie de projet et économie locale en valorisant les ressources et les savoir-faire locaux ;
- préserver les espaces naturels, la biodiversité et la végétation locale ;
- ouvrir le projet à la concertation, à la construction collaborative et à l'expérimentation ;
- recourir à des pratiques respectueuses de l'environnement dans le choix des matériaux, des plantations et en matière d'entretien ;
- anticiper le réchauffement climatique au travers du choix des végétaux et de leur entretien ;
- garantir l'accessibilité des espaces au plus grand nombre.



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



Parc naturel régional des Causses du Quercy

11 rue Traversière - B.P 10 - 46240 Labastide-Murat

Tél. 05 65 24 20 50 - Fax 05 65 24 20 59

e-mail : contact@parc-causses-du-quercy.org

www.parc-causses-du-quercy.fr